

Rédaction, mise en page, graphiques et édition électronique:
Groupe de l'édition
Division de l'information de la FAO

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-204558-9

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications et du multimédia, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2001



Avant-propos

Dans un monde qui, de toute évidence, a largement les moyens de nourrir toute sa population, la persistance de l'insécurité alimentaire chronique et d'une pauvreté généralisée est une réalité inacceptable. L'incapacité de ce monde à satisfaire les besoins fondamentaux de 800 millions de personnes et à leur assurer une nourriture suffisante est sans doute le problème le plus grave qui se pose à l'humanité aujourd'hui – d'autant plus que les solutions possibles comportent de nombreux aspects éthiques. Si nous voulons parvenir à construire un monde où la sécurité alimentaire est assurée pour les générations présentes et futures, il nous faut à tout prix aborder les problèmes d'importance vitale relevant du mandat de la FAO – la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources productives et des systèmes écologiques de la planète – en nous intéressant davantage à leur dimension éthique.

Il y a un an, j'ai créé le Groupe indépendant d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole qui a été chargé d'informer la FAO des principaux problèmes d'éthique en rapport avec ses activités, ainsi que de sensibiliser l'opinion publique à ces questions. Je me réjouis qu'un groupe d'experts éminents, faisant autorité et représentant toutes les régions du monde ainsi qu'un large éventail de disciplines, ait accepté de participer à cette réflexion. Leur contribution aux travaux de notre Organisation, ainsi qu'au débat public dans son ensemble, est extrêmement significative au moment où des transformations majeures du secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment l'accélération des progrès technologiques, la modification de la base de ressources et l'évolution des mécanismes économiques et commerciaux, placent de nombreuses questions d'éthique au centre du débat international. Aujourd'hui, les progrès technologiques rapides produisent des outils très puissants capables de créer des changements qui pourraient se révéler irréversibles. La science nous offre de nombreuses technologies nouvelles; l'homme exige que leurs conditions d'application soient passées au crible d'un examen éthique, notamment dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.

À l'issue de sa première session en septembre 2000, le Groupe d'experts éminents a préparé le présent rapport dont les termes sont mesurés, mais incitent à réfléchir. Le Groupe y aborde les principales questions d'éthique et les défis auxquels le monde est confronté et qui relèvent des domaines de compétence de la FAO, notamment les questions liées aux organismes génétiquement modifiés dans l'alimentation et l'agriculture, les forêts et les pêches.

Notre connaissance des questions d'éthique et des droits de l'homme dans le contexte de la faim et de la pauvreté est encore peu avancée. En offrant une tribune neutre aux délibérations du Groupe, la FAO a fait un grand pas en avant. Les opinions exprimées – dont certaines peuvent prêter à controverse – et les conclusions de ce rapport sont celles des membres indépendants du groupe, mais ne sont pas nécessairement partagées par l'Organisation ou par ses Membres. Je suis néanmoins convaincu que les questions abordées apporteront une contribution décisive au débat international et à la compréhension générale des grands problèmes mondiaux concernés.

Je suis résolu à ce que les connaissances et l'expérience de la FAO, et surtout la tribune neutre qu'elle offre, continuent à promouvoir un débat rationnel et documenté pour approfondir notre compréhension des questions d'éthique pertinentes et faciliter l'examen détaillé de leurs répercussions par les décideurs à tous les niveaux. En outre, je suis convaincu qu'une réflexion critique et objective sur les dimensions éthiques du développement alimentaire et agricole suscitera des progrès rapides et durables de la sécurité alimentaire mondiale et de la lutte contre la pauvreté. •



Jacques Diouf
Directeur général de la FAO

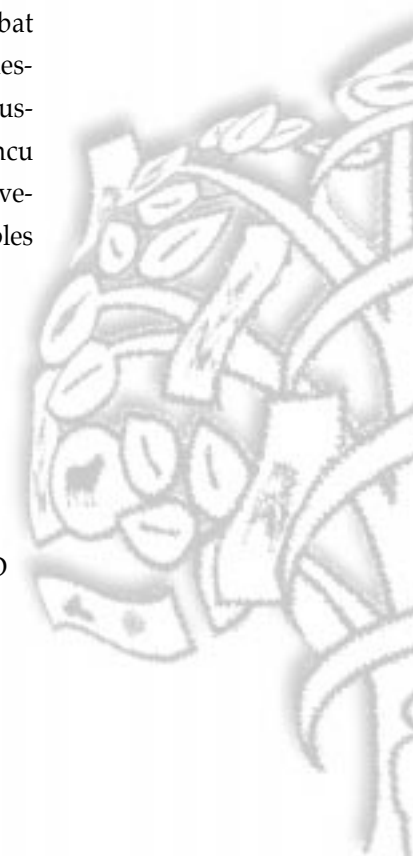


Table des matières

iii

AVANT-PROPOS

vi

SIGLES

1

INTRODUCTION

Création et mandat

Composition

Organisation des travaux

2

PRÉOCCUPATIONS ÉTHIQUES FONDAMENTALES

4

QUESTIONS D'ÉTHIQUE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

Observations et préoccupations

Conseils et suggestions

Directives pour un système équitable reposant sur des considérations éthiques

12

BIOTECHNOLOGIES, Y COMPRIS LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Risques, incertitudes et doutes relatifs à l'utilisation des OGM

Avantages potentiels et problèmes rencontrés

Conditions nécessaires pour mettre en valeur les potentialités des biotechnologies
modernes, OGM compris, en évitant de prendre des risques

20

TRAVAUX FUTURS

Sessions ultérieures

21

ANNEXES

1. Mandat

2. Biographies

3. Ordre du jour

Sigles

ADN

acide désoxyribonucléide

ECOSOC

Conseil économique et social (ONU)

OGM

organisme génétiquement modifié

PNB

produit national brut

GURT

technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques

DPI

droits de propriété intellectuelle

ONG

organisation non gouvernementale

OVM

organisme vivant modifié



Introduction

CRÉATION ET MANDAT

Le Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole a été créé par le Directeur général, conformément aux dispositions de l'Article VI.4 de l'Acte constitutif de la FAO et de l'Article XXXV du Règlement général de l'Organisation, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Son mandat, consistant à sensibiliser l'opinion publique et à donner au Directeur général des avis sur les questions d'éthique alimentaire et agricole, figure à l'Annexe 1.

COMPOSITION

Le Directeur général a nommé huit experts éminents de diverses disciplines scientifiques et autres, désignés à titre personnel pour siéger au sein du Groupe pendant quatre ans. Les membres du Groupe d'experts éminents sont les suivants: M. Francisco J. Ayala (États-Unis), Mme Chen Chunming (Chine), M. Asbjørn Eide (Norvège), Mme Noëlle Lenoir (France), M. Mohammed Noor Salleh (Malaisie), M. Mohammed Rami (Maroc), Mme Lydia Margarita Tablada Romero (Cuba) et M. Melaku Worede (Éthiopie). On trouvera à l'Annexe 2 une biographie succincte pour chaque membre du Groupe.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Groupe a tenu sa première session au siège de la FAO à Rome, du 26 au 28 septembre 2000. Le Directeur général a nommé M. Asbjørn Eide Président de la première session. À l'issue de cette session, le Groupe a demandé à M. Eide de continuer à assurer la présidence du Groupe pendant les quatre années de mandat de ce dernier.

Le Groupe a adopté le projet d'ordre du jour, en se réservant la faculté de le remanier légèrement pendant la session. Il a examiné trois thèmes essentiels: i) les préoccupations éthiques fondamentales qui découlent de son mandat; ii) les questions d'éthique alimentaire et agricole; et iii) les biotechnologies et les organismes génétiquement modifiés dans leurs rapports avec les consommateurs, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement¹. Des travaux futurs ont aussi été envisagés. L'ordre du jour de la première session du Groupe se trouve à l'Annexe 3. •

¹ Le secrétariat a fourni au Groupe d'experts les versions préliminaires de Collection FAO: Questions d'éthique n^{os} 1 et 2 intitulées *L'éthique dans l'alimentation et l'agriculture et Organismes génétiquement modifiés, les consommateurs, la sécurité alimentaire et l'environnement*.

Préoccupations éthiques fondamentales

Le Groupe d'experts éminents a pour mandat de réfléchir et de susciter la réflexion autour des questions d'éthique découlant des pratiques de production et de consommation des denrées alimentaires, ainsi que du développement de l'agriculture, foresterie et pêches comprises, dans le contexte de la sécurité alimentaire, de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité et d'un dosage équilibré des technologies modernes et traditionnelles favorisant la sécurité alimentaire et l'agriculture durable.

Le Groupe d'experts a estimé que l'engagement éthique fondamental de la FAO, énoncé dans son Acte constitutif et dans les engagements ultérieurs, consiste à libérer l'humanité de la faim et à garantir que chacun ait accès à une alimentation adéquate. Il a cependant noté que la conservation et la gestion durable des ressources naturelles pour les générations actuelles et à venir n'étaient pas stipulées expressément dans l'Acte constitutif, bien qu'il s'agisse d'une véritable préoccupation de la FAO.

Le Groupe d'experts est conscient qu'il y a aujourd'hui dans le monde quelques divergences de vues concernant les valeurs éthiques, notamment entre les approches *utilitariste* et *libertarienne*, et entre l'évaluation éthique des *actions* et celle des *conséquences* ou des *résultats*. Les différences culturelles influencent également les positions en matière d'éthique. La Déclaration universelle des droits de l'homme fournit cependant une base commune; au moment de son adoption en 1948, un cadre fondamental et commun de valeurs qui transcende les cultures, les religions et les idéologies a été mis en place.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reflète un ensemble complet de préoccupations; les divers droits qui y figurent sont considérés comme interdépendants et indissociables. Parmi ceux-ci figurent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, et le droit de toute personne de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

L'Article premier de la Déclaration universelle jette les bases de l'éthique en proclamant: «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.» Les valeurs ayant trait à l'alimentation, à la santé humaine, aux ressources naturelles et à la nature proprement dite, relèvent plus particulièrement de la mission d'évaluation éthique du Groupe d'experts éminents. En somme, l'éthique requiert de chacun qu'il se préoccupe des autres, au-delà de ses propres intérêts. Ainsi, toute personne doit prendre soin de la terre et être disposée à partager les ressources communes. Il faut cependant tenir compte du fait que, pratiquement, ces valeurs peuvent s'opposer. Le respect de la vie est fondamental sur le plan éthique. C'est pourquoi l'alimentation et le fait de garantir à chacun l'accès à des disponibilités adéquates figurent en tête des priorités de la hiérarchie des valeurs humaines.

Le Groupe d'experts a tenu compte de l'avantage comparatif de la FAO en matière d'éthique

alimentaire et agricole, et de la répartition du travail entre les diverses institutions des Nations Unies. L'exercice effectif du droit à la nourriture occupe une place centrale dans le mandat de la FAO, lequel est défini par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU² (Observation générale n° 12) comme suit:

«La nourriture devrait être disponible en quantité suffisante et d'une qualité propre à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu, être exempte de substances nocives, et acceptable dans une culture donnée. Elle devrait être accessible d'une manière durable et qui n'entrave pas la jouissance des autres droits de l'homme.»

Malgré le fait que la communauté internationale ait fréquemment réaffirmé le droit de chacun à être libéré de la faim, la réalité offre un contraste brutal avec ces déclarations, puisque plus de 840 millions de personnes à travers le monde, la plupart d'entre elles dans les pays en développement, souffrent de dénutrition chronique. Cet immense problème de la faim et de la malnutrition ne résulte pas d'un manque de nourriture à l'échelle mondiale, mais bien d'un accès *insuffisant à la nourriture*. Le manque d'accès à la nourriture est dû essentiellement à la pauvreté et au vaste écart entre les revenus des pauvres et des riches dans le monde; en outre, il est exacerbé par les conflits armés et la dégradation de l'environnement.

La tâche la plus urgente dans le domaine de l'éthique consistera à évaluer les activités liées à l'alimentation et à l'agriculture, à la lumière de leur impact réel et potentiel sur la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. •

² Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU est un groupe d'experts indépendants mis en place par le Conseil économique et social (ECOSOC) pour surveiller la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il adopte parfois des Observations générales qui servent à éclairer ou à interpréter les obligations contractées par les États qui ont signé le Pacte. De telles Observations générales interprétatives ont été adoptées notamment à propos du droit à la nourriture, du droit à la santé, du droit au logement et du droit à l'éducation. Les textes de ces Observations générales se trouvent sur le site Internet du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme: <http://www.unhcr.ch/>

Questions d'éthique alimentaire et agricole

Conformément à son mandat et aux considérations exposées dans la section précédente, le Groupe d'experts a examiné plusieurs domaines dans lesquels les considérations éthiques pourraient contribuer sensiblement à réduire l'ampleur de la faim et de l'insécurité alimentaire dans le monde. Le terme «considération éthique» implique que le «pratiquant» soit d'abord animé par le souci des bienfaits qu'une situation donnée peut procurer aux autres, avant de rechercher son propre avantage. Le «pratiquant» peut être une personne ou un groupe, tel qu'une entreprise ou une organisation non gouvernementale (ONG) ou un gouvernement. Ceux dont on se soucie peuvent être d'autres personnes ou d'autres groupes établis à l'intérieur ou hors des frontières nationales.

OBSERVATIONS ET PRÉOCCUPATIONS

Impact de la croissance de la population et des mutations démographiques



D'après les projections, la population mondiale avoisinerait les 9 milliards d'ici à 2050. La croissance de la population mondiale a déjà contribué à réduire considérablement la biodiversité et confrontera, dans l'avenir, les activités de production et de distribution des denrées alimentaires à de sérieux défis éthiques. Il est urgent d'appliquer des mesures de planification familiale selon des modalités compatibles avec les droits de l'homme. Le Groupe d'experts s'inquiète de voir que certains chefs religieux et politiques restent opposés au contrôle volontaire effectif des naissances et aux mesures qui en découlent.



Le Groupe d'experts a observé que, dans les pays en développement, la surpopulation est à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté. Réduire l'écart entre les pauvres et les riches au sein des pays et entre les pays, et garantir à chacun l'accès à l'éducation, sont deux moyens de maîtriser la croissance démographique. Un autre moyen important consisterait à faire en sorte que les femmes aient le même accès que les hommes à la scolarisation et les mêmes chances de participer à la vie économique. L'expérience a montré que lorsque les femmes ont un meilleur accès à l'éducation, la croissance démographique ralentit sensiblement.

Répercussions des maladies sur l'alimentation et l'agriculture



Des maladies telles que la malaria et le SIDA influencent directement la capacité des communautés humaines d'effectuer des activités liées à l'alimentation et à l'agriculture. De plus, des maladies aux répercussions indirectes peuvent être induites par de mauvaises pratiques de manipulation et de traitement après récolte, etc., dans la production alimentaire, lesquelles résultent souvent de

l'intensification de la production agricole ou de changements agricoles inadaptés aux conditions et aux pratiques locales.

Pressions exercées sur les ressources naturelles

■ Dans de nombreuses parties du monde, les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, ainsi que celles des sols, de l'air, de l'eau, des forêts et des zones humides – les ressources naturelles renouvelables dont dépend la vie humaine – subissent une dégradation rapide. Les pressions exercées sur les ressources naturelles découlent des conflits entre les intérêts à court terme et les intérêts à long terme, entre les intérêts économiques et les intérêts sociaux, entre les priorités locales et les priorités régionales, et entre les besoins des générations actuelles et ceux des générations futures. Les politiques à court terme ont tendance à être privilégiées, alors que la gestion des ressources doit s'appuyer sur une vision à long terme. De surcroît, les forces commerciales et politiques ne tiennent pas toujours suffisamment compte des générations futures, puisqu'elles ne consomment ni ne votent. Il est indispensable d'adopter des mesures correctrices pour protéger les droits des générations à venir, en créant, par exemple, un service de médiation ou un organisme analogue, capable de sauvegarder les intérêts des générations futures.

Écarts et différences

■ Le Groupe d'experts s'est penché sur les nombreux écarts et différences susceptibles d'engendrer des inégalités et des conflits: le fossé entre les nantis et les pauvres; entre ceux qui vivent dans la sécurité alimentaire et ceux qui vivent dans l'insécurité alimentaire; entre ceux qui ont accès à l'éducation et à la technologie et ceux qui ne l'ont pas; entre les gagnants et les laissés-pour-compte dans le processus de la mondialisation. Les différences culturelles doivent aussi être prises en considération. Des actions destinées à améliorer les conditions de vie de la génération actuelle peuvent compromettre les besoins des générations futures. L'éthique engage à déployer des efforts pour réduire ces écarts et pondérer les différents intérêts dans un souci d'équité.

La mondialisation économique appelle une coopération dans la gouvernance mondiale

■ Le monde compte encore beaucoup trop de personnes marginalisées, et l'écart entre les plus pauvres et les classes les plus aisées va en se creusant. Le Groupe d'experts a noté que la concentration du pouvoir économique aux mains d'un petit nombre instaure de profonds déséquilibres de pouvoir. Aucune institution n'a encore été créée pour remédier à ces déséquilibres comme il convient, et les mécanismes internationaux existants sont trop faibles. Les États Membres des Nations Unies devraient coopérer à travers le système des Nations Unies, y compris la FAO, en vue d'élaborer un cadre réglementé de gouvernance mondiale, reposant sur des considérations éthiques. La multiplication des échanges avec la société civile, facilitée par les technologies modernes de communication, comme le courrier électronique et l'Internet, est à même de renforcer le système de gouvernance mondiale décentralisé qui émerge en ce moment.



Il faudrait tendre vers une société mondiale décentralisée, qui reconnaît l'interdépendance mais respecte l'autonomie personnelle et la dignité des citoyens, et permet aux États de conserver leur souveraineté dans un cadre de coopération mondiale. Un système d'éthique alimentaire et agricole se doit aussi de ne pas cautionner une liberté des échanges totale, laquelle permet à des acteurs puissants d'imposer leurs règles sur le marché, pour s'orienter vers un système commercial qui intègre une dimension éthique et prévoit une procédure participative pour l'établissement et l'application des règles.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Gestion des écosystèmes



Le Groupe d'experts a noté que la gestion de l'agroécosystème n'est pas traitée dans sa totalité, que ce soit à la FAO ou ailleurs. Les différents secteurs concernés sont trop isolés, et d'autres problèmes surgissent lorsque l'aménagement du territoire est négligé ou n'est pas respecté, ou lorsqu'il est en partie sacrifié au profit d'avantages immédiats. Par conséquent, il faut mettre en place des mécanismes correcteurs. Les multinationales font quelquefois pression sur les gouvernements pour les dissuader de promulguer ou de faire respecter les lois nationales requises, en menaçant d'aller investir ailleurs. Le Groupe d'experts a pris acte des travaux entrepris par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies) concernant l'élaboration d'un code de conduite à l'intention des entreprises multinationales, et engage la FAO à prendre part à ses travaux pour veiller à l'inclusion de directives relatives aux opérations de ces entreprises qui touchent à l'alimentation et à l'agriculture. Le Groupe d'experts a aussi noté que la FAO poursuit l'élaboration d'un projet de Code de conduite sur les biotechnologies intéressant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, demandé par les pays membres.



En faisant primer les intérêts à court terme, on risque de compromettre les avantages à long terme et d'avoir à effectuer ultérieurement des réparations coûteuses. Il est cependant possible de concilier les avantages à court terme et les avantages à long terme en accordant à chacun la place qu'il mérite dans la gestion de la ressource. La gestion des ressources naturelles doit tendre vers de multiples objectifs, qui concernent notamment des facteurs économiques, sociaux, écologiques et nutritionnels. Le fait que les décisions soient souvent prises à distance par des personnes qui ne dépendent pas directement des ressources concernées, ou qui ne sont pas bien informées sur ces ressources, soulève un autre problème. L'éthique requiert que, dans toute la mesure possible, les personnes concernées par une décision puissent y prendre part et que le processus décisionnel soit ouvert et transparent. Il sera peut-être nécessaire de conclure un accord international pour faire respecter ces considérations. Dans le cas présent, les activités de la FAO relatives aux critères et aux indicateurs en matière de foresterie durable pourraient servir d'exemple.

Atténuer les effets négatifs de l'intensification agricole



Alors que par le passé, elle était surtout le fait de petits exploitants, l'agriculture est, aujourd'hui, de plus en plus pratiquée à grande échelle dans beaucoup de régions du monde. Parmi les multiples problèmes soulevés par cette évolution, les experts s'inquiètent de ce que les fournisseurs d'intrants pourraient restreindre abusivement les droits des exploitants locaux. L'amélioration de la production agricole durable, y compris la foresterie et les pêches, devrait généralement profiter à tous. À cet égard, le Groupe d'experts a fait remarquer que les modalités du processus d'intensification sont déterminantes. Il faut que la participation à l'ensemble du processus, notamment à la prise de décisions, soit ouverte à tous et équitable.



Plusieurs aspects accompagnant la transformation demandent à être traités au cours de celle-ci. Il faudra, par exemple, trouver des emplois de substitution pour les travailleurs déplacés et autres membres de la communauté. Compte tenu des besoins de l'être humain et du fait que des changements imprévisibles peuvent se produire dans l'environnement, il est nécessaire de concilier les méthodes agricoles traditionnelles et modernes afin de conserver les connaissances que détiennent les populations locales à propos des systèmes agricoles diversifiés et de la biodiversité.



À condition qu'on leur en donne les moyens, les agriculteurs sont capables d'accroître la compétitivité de leurs variétés végétales et races animales. On pourrait constituer des bases de données pour y faire figurer les traditions culturelles agricoles. Les technologies traditionnelles peuvent être combinées avec les nouvelles technologies pour permettre aux agriculteurs de s'affranchir de l'agriculture de subsistance pour se convertir de manière durable à l'agriculture de marché. Il faudrait adopter des directives relatives aux prises de décisions durant le processus de transformation, et trouver des moyens de faire un usage productif des ressources humaines disponibles. Il devrait y avoir plus de liens directs entre les agriculteurs et les responsables politiques; à cet égard, le Groupe d'experts éminents s'est référé au texte sur les Droits des agriculteurs, approuvé par les gouvernements au cours des négociations qu'ils mènent en ce moment sur la révision de l'Accord international sur les ressources phytogénétiques. Le texte stipule que les États Parties prendront des mesures pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs, notamment le droit de participer aux décisions qui portent sur des questions liées aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



Il est important de reconnaître que la valeur de l'agriculture ne se mesure pas uniquement en termes financiers. Malheureusement, le processus d'intensification de l'agriculture fait parfois peu de cas de ses autres avantages: l'agriculture contribue à la sauvegarde et au développement de la biodiversité et à l'adaptation de la biodiversité à l'évolution des conditions.

Prévenir les effets négatifs de la concentration du pouvoir économique sur la recherche agricole



La concentration du pouvoir économique s'accroît – les 200 premières transnationales de la

planète représentent aujourd'hui le quart de l'activité économique mondiale. Le Groupe d'experts a noté que cette énorme disparité de pouvoir économique nuit au financement du développement. Les ressources des organismes publics diminuent au profit des intérêts privés. Il existe même un risque croissant, favorisé par les politiques adoptées actuellement dans de nombreux domaines, que les ressources publiques soient détournées de leur fonction pour servir les priorités du secteur privé. C'est ce qui se produit quand, par exemple, le désengagement financier de l'industrie aboutit à une redéfinition des priorités de la recherche universitaire, alors même que l'université continue d'utiliser des infrastructures et du personnel spécialisé payés par les pouvoirs publics. Le Groupe d'experts s'est également inquiété de la concentration des droits de propriété et de l'étendue excessive des domaines couverts par les droits de propriété intellectuelle (DPI).



Le pouvoir économique s'accompagne d'un pouvoir sur la recherche et le développement technologiques, et d'un accès à ces activités. Les intérêts économiques prennent de plus en plus le pas sur les intérêts sociaux dans les activités de recherche, et les résultats de celles-ci sont parfois protégés par une exclusivité obtenue grâce à une revendication excessive de droits de propriété intellectuelle. Il est essentiel que la FAO continue à promouvoir et à sauvegarder les droits des agriculteurs et à encourager les responsables à faire en sorte que les avantages de la recherche sur les ressources génétiques profitent autant aux pays en développement.



Il est nécessaire d'augmenter les fonds alloués au secteur public pour lui permettre de couvrir largement les besoins d'une recherche agricole ouverte et accessible à tous. En outre, la recherche ne devrait pas être limitée aux thèmes susceptibles d'engendrer un profit économique. La recherche agricole doit aussi s'intéresser aux questions sociales. Il faudrait que la recherche et le développement portent davantage sur la production et la distribution de denrées alimentaires dans les pays en développement, et que leurs avantages soient partagés avec les agriculteurs pauvres de ces pays. Les agriculteurs devraient aussi avoir la possibilité de prendre une part plus active à ces recherches et l'information devrait être largement diffusée – le Groupe d'experts a observé que la coopération Nord-Sud est insuffisante, y compris la mise en commun des ressources et des informations.



Le Groupe d'experts engage la FAO à encourager les gouvernements à investir davantage de ressources publiques dans la recherche agricole, et à promouvoir auprès des pays les avantages d'une recherche qui favorise le développement économique des couches les plus pauvres du secteur agricole, et autorise le partage des résultats obtenus. La déconcentration du pouvoir étant une tâche difficile, il faudra œuvrer sans relâche à donner l'alarme et à mettre les multinationales devant leurs responsabilités sociales. On a suggéré d'envisager un système de taxation des multinationales au profit d'une recherche plus équilibrée. Le Groupe d'experts a aussi recommandé à la FAO d'encourager les pays riches qui se sont engagés à élever leur aide au développement à 0,7 pour cent de leur produit national brut (PNB) à s'acquitter de cette obligation.



Les ONG défendent souvent avec beaucoup de vigueur la recherche agricole équilibrée. La FAO devrait recenser les méthodes et les stratégies qui vont dans ce sens et les diffuser à grande échelle. Bien qu'il puisse être difficile d'influencer la politique économique, l'histoire a démontré qu'en s'armant de temps et de détermination, on peut améliorer progressivement une situation et induire des changements profonds.

Information et éducation



Le droit universel de toute personne à l'éducation est déterminant à l'égard de l'instauration de la sécurité alimentaire. Les courants d'information et l'éducation peuvent contribuer à la concrétisation d'un impératif éthique: l'intégration des personnes actuellement les plus vulnérables dans la société. L'accès à l'information est très inégal à l'heure actuelle, mais il peut et doit être élargi. À cet égard, les établissements d'enseignement peuvent être d'une aide précieuse. Si l'éducation est importante, elle est rarement neutre et s'articule généralement autour de buts et d'orientations. Toutefois, si son contenu et sa pédagogie intègrent des considérations éthiques, l'éducation peut amener les élèves à faire des choix éthiques pertinents à des stades ultérieurs de leur vie. Elle joue aussi un rôle important en aidant les personnes à prendre des décisions éclairées à propos des nouvelles technologies. Il faudrait que l'éducation soit adaptée aux différents contextes culturels et, point important, que les populations locales aient davantage leur mot à dire en ce qui concerne l'organisation des systèmes éducatifs.



Les établissements ruraux d'enseignement agricole peuvent contribuer aux échanges d'informations entre les agriculteurs. La FAO, qui a pour mission de promouvoir l'éducation agricole, peut aider les communautés locales à acquérir la capacité de produire une plus grande diversité de plantes cultivées et d'utiliser des méthodes plus efficaces, car la diversification des systèmes agricoles et des plantes cultivées engendre une plus grande sécurité alimentaire. La FAO devrait encourager la création d'instituts de recherche technologique dans les pays en développement et aider ces pays à accéder à l'indépendance technologique.



Le rôle de la FAO peut consister ici à promouvoir les espèces locales qui offrent un meilleur rendement, et à livrer des informations sur la sécurité alimentaire et matérielle et sur la diversification de l'alimentation. Il est nécessaire de réunir une documentation sur les différentes stratégies agricoles en matière de conservation sur place et sur les moyens de limiter les risques au maximum qui soit, par conséquent, fondée sur les connaissances des agriculteurs.



L'information et l'éducation doivent tenir compte de certaines considérations éthiques:

- Il sera difficile de réduire le fossé qui sépare les différentes classes de population sur le plan des biens matériels, car les différentes cultures n'accordent pas toujours la même valeur ni les mêmes priorités aux biens matériels. Une culture ne peut imposer ses valeurs, ses normes, ses produits ou ses habitudes ou pratiques alimentaires à une autre. Il faudrait aider les popula-

tions locales à continuer à utiliser et à développer des variétés et des systèmes agricoles adaptés aux conditions locales, afin de leur permettre de produire avec une efficacité accrue des denrées alimentaires qui conviennent à leur culture.

- Il faudra examiner différentes conceptions de la propriété foncière. Respecter comme il se doit les cultures traditionnelles tout en cherchant à donner aux sociétés traditionnelles plus de chances de profiter du progrès peut déboucher sur un dilemme éthique. Ces sociétés devraient pouvoir choisir librement de changer et être autorisées à diriger leur propre processus de développement. L'évolution de la diversité biologique et de la diversité culturelle sont interdépendantes et le développement de l'agriculture devrait en tenir compte.
- L'accroissement de la production végétale n'entraîne pas automatiquement une élévation de la sécurité alimentaire pour tous. La consolidation de la diversification de l'agriculture et de la sécurité alimentaire passe par une démarche pragmatique, surtout au niveau local – sous la forme de banques de semences appartenant à la communauté, par exemple – permettant à cette dernière de contribuer à sa propre sécurité alimentaire.

DIRECTIVES POUR UN SYSTÈME ÉQUITABLE REPOSANT SUR DES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Le Groupe d'experts a adopté les directives et mesures énoncées ci-dessous pour la mise en œuvre des recommandations exposées dans les sections précédentes; ces directives et mesures s'adressent aux autorités nationales et internationales.

Créer des mécanismes de nature à concilier les intérêts divergents et résoudre les conflits. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple, remplit parfaitement son rôle d'enceinte où sont débattues des questions sensibles, comme la compatibilité et la complémentarité entre les droits des agriculteurs et les droits des obtenteurs. À la Commission du Codex Alimentarius, les gouvernements négocient avant de prendre des décisions difficiles concernant les normes alimentaires. La gestion, la conservation et le développement des pêches durables sont discutés dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable.

Appuyer et encourager une large participation des parties concernées aux politiques, aux programmes et aux projets. Il faut trouver des moyens de faire participer tous les groupes de la société au niveau national, y compris les agriculteurs pauvres et les groupes vulnérables dans les pays en développement, et faire en sorte que leur voix soit entendue au niveau des organismes internationaux, par le truchement d'une plus forte participation des ONG, notamment.

Concevoir des mesures encourageant les personnes, les communautés et les nations à engager un dialogue débouchant sur l'adoption de comportements moraux. Cela passe aussi par la rédaction et la diffusion à grande échelle d'informations et d'analyses nécessaires à la prise de décisions sages et morales.

Veiller à la transparence de l'information et des prises de décisions. Il est essentiel que les procédures de prise de décisions concernant les politiques internationales en matière d'alimentation et d'agriculture, ainsi que la teneur du débat, soient bien comprises du public et que celui-ci ait un droit de regard en la matière. Si le public dispose d'un droit de regard et qu'il peut comprendre les processus de prise de décisions, ainsi que la teneur réelle de celles-ci, il en résultera un système mondial de l'alimentation et de l'agriculture plus moral et plus efficace.

Encourager l'utilisation de la science intégrée et empirique et de la technologie au service d'un système d'alimentation et d'agriculture plus juste et plus équitable. Une approche pluridisciplinaire, combinant les sciences sociales et les sciences naturelles, s'impose. En outre, il faut concilier les connaissances techniques et sociales des experts avec les croyances et les valeurs culturelles. Les experts peuvent, dans une certaine mesure, informer les autres sur le risque que comporte une activité donnée, mais seules les personnes concernées sont à même de décider si le risque en question vaut la peine d'être pris, en se basant sur leurs propres valeurs culturelles et sur leur appréciation des risques et des avantages escomptés.

Promouvoir la coopération et la solidarité entre les instituts de recherche et de développement, afin que les mesures appropriées puissent être prises plus rapidement.

Faire en sorte que les programmes, les politiques, les normes et les décisions tiennent toujours compte de considérations éthiques, afin que la santé humaine, le bien-être et la protection de l'environnement en sortent renforcés. Certaines activités peuvent être à la fois profitables à certaines personnes et préjudiciables à d'autres. Il faut que cela soit dit clairement pour que toutes les personnes concernées puissent exercer leur propre jugement et être entendues avant que les décisions soient prises. De plus, un type d'activité donné peut accroître la productivité, mais dégrader l'environnement ou mettre en péril la santé humaine. Ces facteurs doivent être explicités afin que, dans toute la mesure possible, les parties concernées parviennent à trouver un compromis qui les satisfasse toutes.

Établir des codes de conduite morale en l'absence de tels codes. Les personnes, les États, les entreprises et les organisations volontaires participant à l'établissement d'un système d'alimentation et d'agriculture mondial moral ont besoin d'indications quant aux règles de comportement à respecter. Des codes de conduite peuvent remplir cette fonction.

Réexaminer périodiquement les engagements éthiques et déterminer s'ils sont pertinents, en fonction des nouvelles connaissances et de l'évolution des situations. Même lorsque des décisions et des actions sont arrêtées sur la base de considérations éthiques comme indiqué dans le présent rapport, il est nécessaire, à un stade ultérieur, de réévaluer leur conformité à l'éthique, à la lumière de leurs conséquences, de nouvelles constatations générales et des nouvelles exigences morales. •

Biotechnologies, y compris les organismes génétiquement modifiés

De nombreuses biotechnologies ont été mises au point dans la plupart des cultures. Certaines d'entre elles remontent à des milliers d'années, tandis que d'autres sont toutes récentes. Les biotechnologies nouvelles et modernes, mises au point au cours des 30 à 40 dernières années, telles que la culture de tissus, l'isolation de cellules, les diagnostics moléculaires et le génie génétique, sont des instruments d'une grande portée qui s'appliquent à différents usages. La plupart de ces biotechnologies ne soulèvent pas d'objections et peuvent être utilisées sans danger pour accroître la sécurité alimentaire. Un important sous-secteur des biotechnologies modernes est le génie génétique, c'est-à-dire le recours aux techniques modernes de la biologie moléculaire pour modifier le patrimoine génétique d'un organisme en introduisant, en réarrangeant ou en éliminant des gènes

particuliers. On appelle organisme génétiquement modifié (OGM), ou encore organisme vivant modifié (OVM) ou organisme transgénique, tout organisme vivant possédant une combinaison nouvelle de matériel génétique obtenue par application de la biotechnologie moderne.

Le Groupe d'experts a reconnu que la science et la technologie ont été sources de bienfaits notables dans le passé, et sont susceptibles de continuer à l'être à l'avenir si elles sont gérées et appliquées comme il convient. Il a rappelé à cet égard l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que «toute personne a le droit de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent».

Eu égard au fait que les techniques traditionnelles de sélection végétale et animale, poissons compris, et les biotechnologies modernes, font appel à une série de procédés qui utilisent les gènes naturellement présents dans la nature comme matière première, la préservation de la biodiversité, ou des ressources génétiques, représente une préoccupation générale primordiale pour la FAO.

L'accélération du rythme des découvertes dans le domaine de la biotechnologie moderne a donné lieu à un débat public intense qui oppose souvent âprement les différentes parties. Il convient de distinguer les différents aspects du débat. Une série de préoccupations recouvre les risques et les incertitudes ainsi que les avantages potentiels qui se rapportent directement aux conséquences biologiques de l'utilisation des produits issus de ces technologies. L'autre série englobe les doutes, les craintes et les espoirs liés au contexte économique et social dans lequel ces biotechnologies sont introduites et utilisées, et aux répercussions qu'elles pourraient avoir sur le développement social et économique. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure, durant sa première session, d'examiner tous les aspects en jeu, mais il a néanmoins décidé de procéder en trois étapes: i) indiquer les risques, les incertitudes et les doutes soulevés par les biotechnologies; ii) réfléchir aux bienfaits que les produits de la biotechnologie moderne, y

compris les OGM, pourraient livrer dans le futur; et iii) examiner certaines des conditions qui devraient être remplies pour que les avantages, le cas échéant, parviennent aux plus démunis, notamment aux pays en développement et, dans ces pays, aux agriculteurs les plus pauvres et aux autres groupes vulnérables.

Le Groupe d'experts éminents observe que la biotechnologie au sens large offre de nombreuses variantes susceptibles de remplacer les OGM et qu'il faut leur préférer ces variantes chaque fois que l'utilisation des OGM est encore assortie de risques ou d'incertitudes non négligeables, et ce d'autant plus lorsque les avantages des OGM sont faibles. Il convient d'accorder la préférence à la technologie la plus appropriée.

RISQUES, INCERTITUDES ET DOUTES RELATIFS À L'UTILISATION DES OGM

■ Alors que les incidences de la plupart des produits issus de la biotechnologie sont relativement prévisibles, les OGM comportent des risques pour la santé humaine et l'environnement, et soulèvent de grandes incertitudes, notamment au regard de leur effet sur l'environnement. Le respect du principe de précaution s'impose ici. Lorsque les inquiétudes reposent sur des motifs raisonnables, même en l'absence de données scientifiques complètes, les pays devraient répu- gner à introduire un OGM, tant qu'ils ne disposent pas d'informations supplémentaires³. En ce qui concerne les pays en développement, le risque existe que des OGM soient testés sur le terrain dans des États qui n'ont pas encore ou pas assez de réglementations sur la dissémination des OGM dans l'environnement. Les OGM doivent être contrôlés et testés de façon appropriée. Ils ne devraient pas être libérés sans qu'une analyse des risques ait été réalisée et sans l'assurance qu'ensuite ils seront surveillés, et que les risques qui en découlent seront gérés, ou en l'absence d'une obligation de rendre des comptes pour les dommages qui pourraient résulter de leur utilisation. Le Groupe d'experts a souligné qu'il ne faut pas signer de chèque en blanc dans le cas des OGM.

■ Les risques pour la santé humaine découlent du transfert possible d'allergènes présents dans des denrées alimentaires vers des produits qui ne les contenaient pas au départ, et des incertitudes relatives à d'autres conséquences. L'un des aspects les plus préoccupants, du point de vue de l'environnement, est l'atteinte à la biodiversité. Il revêt une importance générale pour l'équilibre futur des écosystèmes et est essentiel pour que les agriculteurs pauvres et les populations locales puissent fournir des vivres et des moyens d'existence aux groupes vulnérables. À l'inverse, la préservation et le développement de la biodiversité, qui résultent de l'effort d'adaptation permanent de ces communautés à l'évolution des conditions de l'environnement et des besoins humains, sont indispensables pour assurer la viabilité de l'agriculture et protéger les intérêts des générations futures. Le risque que ce type de gestion de la biodiversité disparaisse se dessine clairement là où les agro-industries se développent. Si les OGM sont mis au point et utilisés sans

³ La Commission européenne a adopté un principe de précaution comparable.

égard pour la protection de la biodiversité, en particulier s'ils sont destinés exclusivement à des monocultures intensives, ils saperont encore plus l'agriculture fondée sur la diversité.



Le Groupe d'experts s'est déclaré inquiet du contexte dans lequel les OGM sont introduits. De nombreux pays en développement pratiquent deux sortes d'agriculture: l'une pour la subsistance et l'autre pour l'exportation. Comme les OGM seront vraisemblablement utilisés dans le sous-secteur qui fournit des produits destinés exclusivement à l'exportation, les populations locales risquent de ne pas pouvoir acheter le produit. L'introduction de monocultures de coton à haute technologie et à forte consommation d'intrants en Afrique a été citée comme exemple, car ce type d'agriculture ne profite en rien aux petits agriculteurs qui ne peuvent assumer le coût de cette technologie. Le contexte dans lequel cette technologie est exploitée ne remédie pas forcément aux problèmes rencontrés par les groupes vulnérables et par ceux qui vivent dans l'insécurité alimentaire. De surcroît, les OGM, sous leur forme actuelle, risquent de ne présenter aucun avantage pour les pays pauvres, car ils pourraient créer une dépendance aux semences importées.



Les biotechnologies modernes, même les moins complexes telles que les cultures de tissus, servent pour l'heure essentiellement à développer les monocultures. À titre d'exemple, la diffusion de clones de palmier à huile, qui s'opère en ce moment dans différentes parties d'Amérique latine où plusieurs entreprises emploient cette technique, nuit à la biodiversité. En revanche, les techniques de culture de tissus pourraient appuyer la conservation de la biodiversité et des programmes de sélection de plusieurs manières dans les pays en développement (par exemple le transport, la collecte et la conservation de matériel génétique).



Un autre danger tient à la possibilité que, quelle que soit leur fonction visée, les gènes transférés réussissent à s'introduire dans des espèces adventices ou sauvages connexes des espèces cultivées, et risquent ainsi d'avoir un effet nocif sur les champs et, surtout, de compromettre l'équilibre de l'écosystème local. Il faudrait être particulièrement prudent s'il s'agit de cultiver une espèce modifiée génétiquement dans son aire d'origine, là où se trouve le plus grand nombre d'espèces sauvages apparentées à la plante cultivée.



Les pays en développement rencontrent des difficultés supplémentaires pour évaluer les risques associés à ces technologies, car les connaissances technologiques qui s'y rapportent sont souvent protégées par des droits de propriété intellectuelle exclusifs détenus par des entreprises des pays développés.



Le Groupe d'experts a débattu les aspects moraux des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (Genetic Use Restriction Technologies [GURT]), qui semblent avoir été conçues au départ pour protéger physiquement les droits de propriété des entreprises (en faisant en sorte que les semences récoltées soient stériles) lorsque les dispositions légales destinées à empêcher les agriculteurs de planter les semences récoltées risquaient de ne pas avoir d'effet. Après avoir été très critiquées, les entreprises concernées n'ont pas commercialisé les applications

des GURT, également dénommées technologies «terminator», mais elles en conservent les brevets et cherchent à en obtenir d'autres, ce qui laisse supposer qu'elles n'ont pas encore renoncé à vendre des produits intégrant une GURT. La nature même des GURT rend inutile le brevetage des semences. De plus, si les brevets n'offrent qu'une protection légale limitée dans le temps, les GURT pourraient conférer une protection physique sans limite dans le temps. Les experts ont déclaré unanimement que les semences «terminator» sont contraires à l'éthique, de même qu'ils jugent inacceptable la vente de semences dont les fruits ne peuvent pas être réutilisés par l'agriculteur parce que leurs semences ne germent pas. Les GURT ne représentent pas une caractéristique intrinsèque du génie génétique. Il est légitime que les entreprises fassent des bénéfices, mais les agriculteurs ne doivent pas être mis dans une situation de dépendance forcée à l'égard des semenciers, en étant obligés d'acheter de nouvelles semences à chaque période de semis.



Pendant, dans certaines situations, le problème se pose différemment. Dans les cas où les espèces cultivées risquent de se croiser avec d'autres, par exemple où les OGM pourraient porter atteinte aux populations de plantes sauvages, les GURT pourraient être justifiées. Cela peut s'appliquer ailleurs également: lorsque l'on veut éviter à tout prix que des poissons d'élevage se reproduisent avec des individus sauvages, par exemple, les GURT pourraient servir à protéger les populations sauvages.



Toujours à propos des GURT, le Groupe d'experts s'inquiète des risques qui découleraient de la dissémination accidentelle ou non intentionnelle par le pollen de complexes de gènes codant pour des fonctions induisant la stérilité; de la possibilité de la vente ou de l'échange de semences non viables destinées à être semées; et de l'incidence néfaste que l'utilisation des OGM risque d'avoir sur la biodiversité. Le Groupe d'experts a rappelé l'importance des semences récupérées par les agriculteurs dans leur propre exploitation, en particulier pour les agriculteurs qui n'ont pas beaucoup de ressources, et l'importance des opérations de sélection et d'amélioration réalisées par les agriculteurs à l'égard de l'agriculture durable.



On a proposé de comparer les OGM à la technologie nucléaire, ces technologies pouvant s'appliquer à des fins pacifiques, bien qu'elles comportent des risques réels et soient capables de détruire l'humanité et la biosphère. Il faudrait mettre tout en œuvre pour écarter ces risques.

AVANTAGES POTENTIELS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS



Le Groupe d'experts a reconnu que l'utilisation des biotechnologies appropriées ouvre des perspectives très vastes et prometteuses pour la sécurité alimentaire et pour les pays en développement. Il faut faire une distinction entre la production d'OGM et les autres biotechnologies. La biotechnologie moderne permet, même sans faire appel au génie génétique, de sélectionner plus rapidement les espèces animales et végétales et de façon plus maîtrisée qu'auparavant. En ce qui concerne les OGM, les experts estiment que plutôt que de viser des

percées spectaculaires, il faudrait avancer pas à pas, en modifiant un seul gène à la fois, peut-être au sein de la même espèce ou d'une espèce étroitement apparentée, afin d'apporter une amélioration très spécifique.



Le Groupe d'experts a également souligné la nécessité de travailler davantage sur des variétés végétales et des races animales tropicales et subtropicales. Les biotechnologies ne devraient pas être mises au point pour les principales variétés et races commerciales uniquement. Bien souvent, des technologies adéquates pourraient améliorer des espèces riches de possibilités mais sous-utilisées, qui fourniraient des produits plus abondants et moins chers pouvant entrer dans la consommation locale. En procédant de façon judicieuse, on pourrait améliorer ces plantes traditionnelles et accroître leur rendement, leur valeur marchande et leur valeur du point de vue de la transformation et, ce faisant, les rendre plus compétitives et diversifier l'alimentation. Le Groupe d'experts a noté que s'il était possible de rendre ces plantes et ces animaux plus productifs à un coût moindre dans des conditions marginales, ces derniers représenteraient aussi un avantage en puissance pour l'environnement. De plus, dans des conditions locales particulières, il pourrait y avoir moins de risques qu'avec les technologies utilisées habituellement pour intensifier l'agriculture.



Il y a moyen de maintenir, d'introduire et de conserver des variétés végétales et des races animales propres à différentes cultures qui, autrement, se raréfieraient, faute d'intervention. Certaines biotechnologies pourraient servir à protéger, voire à accroître la biodiversité, notamment si elles sont appliquées à des variétés et à des races adaptées aux conditions locales et appréciées par la population locale. La biotechnologie offre la possibilité d'améliorer toute une série de variétés et de races.



Dans les pays en développement, les entreprises et les instituts de recherche publics peuvent peut-être tirer parti de la technologie en concluant des alliances stratégiques avec des entreprises des pays développés, tout en évitant que les fruits de la recherche publique soient exploités par des sociétés privées. En contractant les engagements éthiques appropriés, les entreprises pourraient aider les pays en développement à utiliser cette technologie.



Il est trop tôt pour savoir quels avantages particuliers les OGM pourraient procurer aux pays en développement, notamment aux petits agriculteurs et à d'autres groupes vulnérables. Toutefois, le Groupe d'experts s'accorde à penser que les technologies de l'ingénierie évoluant rapidement, leur coût a des chances de diminuer. Si bien qu'il se peut que d'ici 10 à 15 ans, la technologie n'appartienne plus exclusivement aux grandes entreprises et soit accessible aux pays en développement.



Les experts ont étudié l'exemple de l'application de la biologie moléculaire au diagnostic médical à faible coût en Amérique centrale et méridionale. Ils ont apprécié des applications comparables de la technologie de l'ADN en tant qu'outil de diagnostic des maladies des

plantes et des animaux à la production de vaccins, de médicaments et de trousse de diagnostic pour la santé humaine à Cuba. Tout comme ils ont apprécié les résultats obtenus à la suite du séquençage de génomes d'agents phytopathogènes et du génome de la canne à sucre au Brésil. Néanmoins, un problème majeur subsiste encore car la commercialisation des biotechnologies, y compris des OGM, est surtout le fait des grandes entreprises qui, on le comprend, cherchent à maximiser leurs bénéfices. C'est l'une des raisons pour lesquelles les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables n'ont tiré aucun profit du génie génétique et risquent peu de le faire tant que des dispositions importantes n'auront pas été prises. L'un des torts attribués aux OGM, même par le biais des critiques formulées en termes de risques, est qu'ils ne profitent pas ou presque pas aux agriculteurs ou aux consommateurs pauvres. Il est nécessaire d'étendre la réflexion au-delà des intérêts des entreprises et des instituts de recherche associés à ces dernières, et de prendre en considération le bien-être des pauvres, en particulier dans les pays en développement.

■ Le fait que les droits de propriété intellectuelle (DPI) s'accompagnent de brevets limite fortement l'accès des pays en développement à la technologie. Il faut mettre en place des mécanismes permettant de faciliter l'accès des pays en développement à la technologie, notamment des conditions privilégiées. Les experts ont considéré que l'utilisation des DPI est excessive et nuit à la production de denrées alimentaires et au développement de l'agriculture. Ils ont aussi estimé que la délivrance de brevets étendus qui confèrent une protection dépassant l'utilité prouvée d'un produit décourage la recherche et favorise le développement de monopoles.

■ Le Groupe d'experts éminents est d'avis que les systèmes de DPI qui limitent l'utilisation de matériel génétique présent dans la nature dans un grand nombre de domaines, des gènes aux organismes et aux espèces, ne devraient pas être autorisés. L'accès des organismes de recherche agricole nationaux et internationaux à des technologies et procédés clés, qui sont importants pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, ne devrait pas être restreint par des brevets.

■ Le Groupe d'experts éminents est préoccupé par l'existence de systèmes de réglementation des DPI qui favorisent l'uniformisation des variétés, cette qualité étant souvent explicitement requise par les dispositions juridiques du système. Le fait que ces systèmes induisent involontairement une réduction progressive de l'agrobiodiversité inquiète aussi les experts.

■ Le Groupe d'experts apprécie le fait que les négociations entreprises par les pays membres de la FAO à l'occasion de la révision de l'Accord international sur les ressources phytogénétiques soient en voie d'aboutir à une entente sur un système multilatéral d'accès aux avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques et de partage de ces avantages, assorti de dispositions relatives au respect des droits des agriculteurs, destinées à encourager la conservation et l'accroissement permanent de l'agrobiodiversité.

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN VALEUR LES POTENTIALITÉS DES BIOTECHNOLOGIES MODERNES, OGM COMPRIS, EN ÉVITANT DE PRENDRE DES RISQUES



Durant sa première session, qui a été de courte durée, le Groupe d'experts n'a pas eu le temps d'effectuer les analyses nécessaires pour émettre des recommandations fermes. Il doit, pour ce faire, entreprendre d'autres travaux. Il a néanmoins déjà formulé certaines conclusions préliminaires, fondées sur l'optique éthique présentée dans l'introduction du présent rapport et qui sont exposées ci-dessous.



La science a été profitable à l'humanité dans le passé et peut continuer à l'être à condition qu'elle intègre un réel souci d'équité. Les résultats de la recherche scientifique doivent être partagés équitablement. L'évaluation des experts se fonde sur l'impératif éthique selon lequel il faut accorder une attention prioritaire aux conséquences de l'utilisation de la science pour les pauvres, les affamés et les personnes vulnérables, notamment les petits agriculteurs dans les pays en développement. Normalement, les entreprises se soucient des intérêts de leurs actionnaires et non des besoins des démunis, des affamés ou des petits agriculteurs. La prise en compte de ces besoins relève plutôt du secteur de la recherche publique, non lucrative, mais il faudrait également inciter le secteur privé à tenir compte des préoccupations éthiques mentionnées dans ce rapport. Ici, les experts ont évoqué un code de conduite, en cours de rédaction, à l'intention des entreprises transnationales. La FAO devrait participer à ces travaux pour faire en sorte que les préoccupations mises en avant par le Groupe d'experts soient prises en considération. Ce dernier s'est aussi référé au projet de Code de conduite de la FAO sur les biotechnologies intéressant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



Du point de vue des droits de l'homme, «toute personne a le droit de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent»; les experts éminents s'inquiètent beaucoup de voir que le budget de la recherche publique ne cesse de se contracter, tant aux niveaux national qu'international. À une époque où des technologies novatrices et d'une grande portée augmentent considérablement l'efficacité de la recherche, le financement public de la recherche non commerciale est essentiel pour développer, transférer et utiliser des biotechnologies appropriées. Il est également capital de veiller, à l'aide de la recherche en sciences sociales, à ce que ces biotechnologies soient exploitées de façon à servir les intérêts des agriculteurs pauvres, des consommateurs pauvres et des communautés locales, en particulier dans les pays en développement – par exemple pour améliorer des variétés végétales et des races animales locales, sous-utilisées et quelquefois marginales, mais prometteuses. Les experts sont convaincus qu'on pourrait mener encore beaucoup de recherches pour améliorer les plantes cultivées et les races animales indigènes et locales afin de diversifier l'alimentation et d'accroître la sécurité alimentaire.



Il est important de veiller à ce que cette recherche soit pluridisciplinaire et englobe le contexte

social et économique, les conséquences de l'introduction de ces technologies et les moyens de remédier aux répercussions involontaires, nuisibles sur le plan social. La recherche devrait, au moins en partie, être orientée explicitement et institutionnellement vers les besoins des agriculteurs, éleveurs, forestiers et pêcheurs pauvres, et être source de bienfaits pour ces catégories. Il faudrait, dans toute la mesure possible, y faire participer les bénéficiaires visés. La science devrait être ouverte et les chercheurs devraient assumer la responsabilité des buts et des avantages ou risques potentiels des résultats de leurs recherches. En l'absence d'une recherche pluridisciplinaire, indépendante et couvrant une gamme de sujets très étendue, et faute de dispositions garantissant la mise en œuvre de cette recherche, l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres se transformera en une tendance inéluctable.



Le Groupe d'experts a souligné qu'il serait intéressant de conduire une étude comparative des règlements nationaux se rapportant à la biotechnologie, OGM compris, et d'étudier la possibilité et l'opportunité d'harmoniser ces règlements.



Les résultats des recherches menées dans les secteurs public et privé devraient être diffusés et entrer dans le domaine public le plus vite possible. Il faut que les pays en développement y soient associés et aient accès à la technologie pour être en mesure de tirer parti de ses avantages. Les biotechnologies peuvent être profitables aux pays en développement si elles reposent sur des choix pertinents, si l'usage qui est fait des résultats respecte des principes éthiques et si elles s'accompagnent d'un esprit de solidarité et de coopération. La coopération à l'échelle mondiale doit être maintenue pour que les applications de la biotechnologie répondent aux besoins de tous. Il faudrait donner aux pays en développement la possibilité d'utiliser pleinement la biotechnologie pour accroître leur productivité agricole, tout en préservant la diversité, et ce, en promouvant des combinaisons adéquates de méthodes modernes, traditionnelles et locales.



La FAO devrait aider les pays en développement à accroître leurs activités de recherche et de développement en ce qui concerne des biotechnologies utiles à la collectivité et respectueuses de l'environnement, y compris, selon les besoins, la mise au point de certains OGM. Il convient d'être attentif, d'une part aux avantages potentiels de la biotechnologie pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle – et donc à la santé et au bien-être humains – et, d'autre part, à la nécessité d'écarter les risques pour la santé humaine, la justice sociale et l'environnement. Il faudra s'entourer des garanties nécessaires pour que toutes les préoccupations soient couvertes, y compris les préoccupations pour l'environnement, tout en laissant le choix aux générations futures.



La FAO devrait appuyer les programmes destinés à faire parvenir les avantages de la biotechnologie aux petits agriculteurs, en particulier dans les pays en développement, et tâcher de s'assurer que les objectifs et les effets de l'utilisation de ces technologies tendent vers la réduction de la faim et de la malnutrition. Ces programmes peuvent aussi être centrés sur l'amélioration des variétés ou des races locales qui sont déjà bien adaptées aux conditions locales, afin d'apporter une valeur ajoutée propre à ces produits et intéressante pour les agriculteurs. •

ANNEXES



MANDAT

du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole

Le Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole donnera au Directeur général des avis sur les questions d'éthique alimentaire et agricole, y compris dans le domaine des forêts et des pêches. Les experts éminents seront nommés par le Directeur général conformément aux dispositions de l'Article VI.4 de l'Acte constitutif de la FAO et de l'Article XXXV du Règlement général de l'Organisation et aux indications données par la Conférence.

Composition

Le Groupe sera composé de huit experts éminents nommés à titre personnel par le Directeur général, conformément aux procédures et pratiques établies, pour un mandat de quatre ans. Les experts éminents auront une grande autorité morale et une excellente réputation. Le Groupe représentera une multiplicité de disciplines scientifiques et autres, ainsi que d'horizons géographiques, culturels et religieux.

Mandat

1. Le Groupe d'experts éminents réfléchira aux questions d'éthique découlant de la production et de la consommation de denrées alimentaires, ainsi que du développement de l'agriculture, forêts et pêches comprises, dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement rural durable et compte tenu d'un environnement mondial en pleine mutation, et encouragera la réflexion à ce sujet.
2. Le Groupe examinera, en particulier, des questions d'éthique touchant aux intérêts des générations actuelles et futures liés à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la protection de la diversité biologique et au mélange équilibré des technologies traditionnelles et récentes favorisant la sécurité alimentaire et l'agriculture durable.
3. Sur la base des considérations susmentionnées, le Groupe d'experts:
 - a) s'attachera à promouvoir un sens général des responsabilités internationales en matière d'élaboration des politiques et instruments nécessaires à l'obtention d'un maximum d'avantages mondiaux, tout en limitant le plus possible les risques associés à l'application des technologies récentes à l'alimentation et à l'agriculture;
 - b) cherchera à sensibiliser les États, les organisations intergouvernementales, les ONG, la société civile et l'opinion publique aux questions d'éthique alimentaire et agricole, afin que la communauté internationale se familiarise avec ces questions et prenne les

-
- mesures appropriées, en tenant compte de la diversité des valeurs culturelles existant en son sein;
- c) donnera, selon qu'il conviendra, des avis sur des actions internationales, régionales ou nationales possibles ou sur la préparation d'instruments, avis propres à traiter au mieux les problèmes d'éthique découlant des pratiques alimentaires et agricoles, et tenant compte de l'interdépendance entre les générations, les pays et entre les besoins de sécurité alimentaire et autres besoins de l'ensemble de la communauté internationale;
 - d) encouragera l'échange d'informations sur toutes les questions d'ordre éthique liées à l'alimentation et à l'agriculture.
4. Le Groupe d'experts éminents pourra examiner toutes les questions ci-dessus mentionnées.
5. Lorsqu'il aura examiné les éléments précités, le Groupe d'experts donnera au Directeur général des avis sur le rôle et les politiques envisageables par la FAO. •

BIOGRAPHIES

Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole



Francisco J. Ayala, États-Unis

Né en 1934 à Madrid (Espagne). Citoyen américain depuis 1971. Professeur de biologie et de philosophie à l'Université de Californie, Irvine (États-Unis). Ancien Président de l'American Association for the Advancement of Science. Membre du Comité des conseillers du Président pour les sciences et les technologies. Auteur de plus de 700 articles et de 15 ouvrages. Ses recherches portent sur la génétique évolutive et la génétique des populations, notamment l'origine des espèces, la diversité génétique des populations, l'origine du paludisme, la structure des populations de protozoaires et l'horloge moléculaire. Il étudie également les rapports entre science et religion et les aspects philosophiques de l'épistémologie, l'éthique et la philosophie de la biologie.



Chen Chunming, Chine

Née en 1925. Présidente fondatrice de l'Académie chinoise de médecine préventive de 1983 à 1992. Occupe toujours les fonctions de professeur de nutrition et est Conseillère principale de cette Académie. Actuellement Présidente du Comité national d'experts sur la prévention et la lutte contre le SIDA et Vice-Présidente du Comité consultatif national sur l'alimentation et la nutrition. Membre du Tableau d'experts sur la nutrition de l'Organisation mondiale de la santé depuis 1979. Présidente du Comité d'éthique de l'Académie chinoise de médecine préventive et membre du Comité d'éthique de la recherche biomédicale en Asie. Elle a reçu le «FAO Certificate of Achievement in Nutrition» en 1992. Mme Chen est spécialisée dans l'étude des politiques nutritionnelles et de la nutrition des populations depuis 1982. Elle a conçu l'actuel système national de surveillance nutritionnelle en Chine, dont elle est la principale responsable. Elle est spécialiste de l'état nutritionnel des enfants et de la population en général, ainsi que du comportement alimentaire de la population chinoise durant le développement économique.



Asbjørn Eide, Norvège

Né en 1933. Ancien Directeur et actuel Membre principal de l'Institut norvégien des droits de l'homme, attaché à l'Université de Oslo. Ancien Secrétaire général de l'Association internationale de recherche sur la paix. Membre et ancien Président de la Sous-Commission des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme, et ancien Rapporteur spécial de la Sous-Commission du droit à la nourriture en tant que droit de l'homme. M. Eide est actuellement Président du Groupe de travail des Nations Unies sur les minorités. Il a publié de nombreux ouvrages sur les droits de l'homme et il est docteur en droit de l'Université de Lund.

■
Noëlle Lenoir, France

Née en 1948. Juriste, membre de la Cour constitutionnelle française (première femme nommée à cette cour). Présidente du Groupe européen sur l'éthique de l'Union européenne. Ancienne Présidente du Comité international de bioéthique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Membre du Forum consultatif pour le dialogue entre l'Europe et les États-Unis sur les biotechnologies. Mme Lenoir est professeur agrégé de bioéthique et droits de l'homme à la faculté de droit de l'Université de Paris II.

■
Mohammed Noor Salleh, Malaisie

Né en 1940. Forestier et ancien Directeur général de l'Institut de la recherche forestière de Malaisie. Ancien Président de l'Union internationale des organisations de recherche forestière et ancien Président de l'Association des institutions de recherche forestière pour l'Asie et le Pacifique. Ancien membre du Comité consultatif technique du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale et du Groupe consultatif technique scientifique du Fonds pour l'environnement mondial. M. Salleh est actuellement membre de la Commission malaisienne des droits de l'homme, Président de la Société malaisienne pour la nature et Secrétaire général de l'Académie des sciences de Malaisie. Il dirige une société de recherche sur les biotechnologies et une société de consultants en foresterie.

■
Mohammed Rami, Maroc

Né en 1952. Mastère en sciences quantitatives et gestion des pêches, Université de Washington, Seattle (États-Unis). Ancien Directeur de l'Institut de recherche sur les pêches du Maroc, Casablanca (1986-1992). Ancien Directeur des pêches et de l'aquaculture, Ministère des pêches, Rabat (1992-1998). M. Rami est actuellement Conseiller du Premier Ministre du Maroc pour les affaires économiques extérieures et les politiques halieutiques.

■
Lydia Margarita Tablada Romero, Cuba

Née en 1947. Docteur en médecine et Directrice générale du Centre national pour la santé animale et les questions phytosanitaires et professeur de microbiologie à l'Université agricole de La Havane. Elle a été membre du Conseil d'État et de l'Assemblée nationale de Cuba jusqu'en 1998. Mme Tablada Romero est membre émérite de l'Académie des sciences de Cuba.

■
Melaku Worede, Éthiopie

Né en 1936. Généticien et ancien Directeur du Centre des ressources phylogénétiques d'Éthiopie. Ancien Président du Comité africain des ressources phylogénétiques. Vice-Président et ancien Président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. M. Worede est lauréat du «Right Livelihood Award» (parfois désigné comme un prix équivalant au prix Nobel), 1989, Stockholm (Suède), pour ses travaux sur la génétique. •

ORDRE DU JOUR du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole

PREMIÈRE SESSION

SALLE DU LIBAN

Rome, 26-28 septembre 2000

Mardi 26 septembre

- 9 h 30 - 10 h 15 Ouverture de la session et discours de bienvenue
10 h 30 - 12 h 30 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
14 h 30 - 17 h 30 *Thème 1: Questions d'éthique alimentaire et agricole*

Mercredi 27 septembre

- 9 h 30 - 12 h 30 *Thème 2: Les organismes génétiquement modifiés, le consommateur, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement*
14 h 30 - 16 h 15 Procédures proposées pour les futures sessions du Groupe
16 h 30 - 17 h 30 Autres questions

Judi 28 septembre

- 9 h 30 - 11 h 30 Adoption du rapport du Groupe
11 h 45 - 12 h 30 Clôture de la session

AUTRES MANIFESTATIONS

SALLE DE L'IRAN

Judi 28 septembre

- 14 h 30 - 17 h 30 Conférence de presse